

NATIONS UNIES

Assemblée  générale

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels

Cinquième Commission
48e séance
tenue le
jeudi 11 mars 1999
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 48e SÉANCE

Président : M. ABELIAN (Arménie)

puis : M. ARMITAGE (Australie)
(Vice-Président)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999
(suite)

Systeme intégré de gestion (suite)

QUESTIONS DIVERSES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/53/SR.48
5 août 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

99-80254 (F)



La séance est ouverte à 10 heures.

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999
(suite)

Système intégré de gestion (suite) (A/53/7/Add.7, A/53/573 et Add.1,
A/53/662 et Corr.1 et A/53/829)

1. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à la gestion), présentant l'additif au dixième rapport du Secrétaire général sur le Système intégré de gestion (SIG) (A/53/573/Add.1), fait observer que les nombreux rapports et études consacrés au SIG montrent que celui-ci fonctionne; de fait, il est utilisé chaque jour par des centaines de fonctionnaires dans le monde entier. L'entreprise extrêmement complexe que représentait sa mise en place touche rapidement à sa fin. Comme l'ont noté les experts indépendants, les dépenses ont été plus élevées que prévu et le calendrier initial n'a pas été respecté, mais on ne peut parler d'échec. Et l'on continue d'avancer : la nouvelle version des applications concernant les services financiers est opérationnelle depuis le 1er février; les applications relatives à la paie et aux activités connexes ont été mises à l'essai et la mise en service du module 3 dans les bureaux hors Siège commencera le 1er juillet, à Vienne. La quasi-totalité des fonctions d'exploitation et de maintenance ont été prises en charge par le personnel du Secrétariat. Les concours extérieurs seront de moins en moins nécessaires et il y sera fait appel uniquement pour les activités mentionnées dans le dixième rapport.
2. La mise au point du SIG a été longue et difficile et posera encore quelques problèmes, mais les principaux obstacles ont été surmontés. Les ressources mentionnées au paragraphe 6 du rapport sont nécessaires pour mener le projet à son terme; si elles ne sont pas approuvées, les activités entreprises pour mener à bien la conception et la mise en service du Système devront être arrêtées fin juillet.
3. M. PASCHKE (Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne) présente le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'augmentation des coûts de développement du Système intégré de gestion (A/53/829). Le Bureau a constaté que le dépassement de près de 170 p. cent observé par rapport au montant initial du marché était dû à trois grands facteurs.
4. Premièrement, des avenants ont dû être ajoutés au contrat du fait que les spécifications initiales étaient incomplètes ou erronées, ce qui a entraîné un dépassement de 11 millions de dollars (montant net), soit 65 p. cent du montant initial du marché (17 millions de dollars). La mise au point d'un système aussi complexe que le SIG constituant une première pour l'Organisation, les spécifications définies lors des études préliminaires n'étaient ni complètes, ni exactes. Les lacunes tenaient notamment au manque d'uniformité des politiques et procédures de l'Organisation et à l'absence d'une approche intégrée. En outre, les utilisateurs n'ont pas participé d'assez près au travail de conception initial. Il a donc fallu modifier sensiblement le système au fur et à mesure de sa mise au point; on a dû remanier des éléments considérés comme achevés et ajouter un grand nombre de fonctions nécessaires au bon fonctionnement du système qui n'étaient pas prévues à l'origine. Les dépassements constatés n'ont

rien d'exceptionnel pour un projet de ce type, mais auraient pu être plus faibles si le projet avait été mieux préparé.

5. Les deux autres facteurs de dépassement - activités d'appui à la mise en service et maintenance des logiciels - ont entraîné 17,7 millions de dollars de dépenses additionnelles. Ces activités devant être prises en charge par les services de l'Organisation, elles n'ont pas été comprises dans le marché initial. Cependant, faute d'une bonne planification et de moyens, de personnel qualifié en particulier, les départements utilisateurs n'étaient généralement pas prêts à assumer ces fonctions, d'où une dépendance excessive à l'égard du fournisseur et de l'équipe affectée au projet et, partant, de nouveaux retards et des surcoûts. Une meilleure planification aurait permis de confier une plus grande partie du travail au personnel de l'Organisation et peut-être de faire quelques économies.

6. La mise en place des derniers modules du SIG dans l'ensemble de l'Organisation est prévue en août 2000. L'Administration estime pouvoir tenir les délais, en limitant les concours extérieurs à ceux prévus dans le projet de budget. Cependant, si des mesures concertées ne sont pas prises, les problèmes rencontrés lors de la mise en place des premiers modules risquent de se poser à nouveau et d'entraîner des retards et des dépassements supplémentaires. Pour que le SIG devienne véritablement l'outil de gestion qu'il est censé être, il faut former les utilisateurs, leur apporter l'assistance nécessaire et assurer correctement la maintenance du Système.

7. M. STEIN (Allemagne), parlant au nom de l'Union européenne, dit que celle-ci attache une très grande importance au SIG, dont il est indispensable de réussir la mise en place pour assurer le bon fonctionnement de l'Organisation. Le BSCI signale que diverses carences constatées aux stades de la conception et de la mise en service ont été à l'origine de dépassements dont certains auraient pu être évités. La chose est grave et doit être prise au sérieux par le Secrétariat. L'Union européenne convient avec le Secrétaire général qu'il n'y a pas lieu de réviser les prévisions de dépenses pour l'achèvement du projet et souscrit aux recommandations figurant au paragraphe 6 du document A/53/573/Add.1.

8. M. REPASCH (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation attache elle aussi une grande importance au SIG, qu'elle juge indispensable pour moderniser l'Organisation et la rendre plus efficace. Se référant au paragraphe 6 du document A/53/573/Add.1, il demande si les ressources demandées pour mener à bien la mise en service du SIG comprennent les dépenses de formation et autres dépenses diverses et si le budget ordinaire est l'unique source de financement envisagée.

9. M. JAREMCZUK (Pologne) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par l'Allemagne au nom de l'Union européenne.

10. Mme SILOT BRAVO (Cuba) regrette que le rapport du BSCI soit paru avec retard. Sa délégation a pris note des facteurs d'accroissement des coûts mentionnés dans le rapport et convient que le projet aurait dû être mieux préparé. Elle considère indispensable que les utilisateurs du système participent à sa mise au point et note que des carences dans ce domaine ont été à l'origine de difficultés et de retards. Elle note avec inquiétude que la

dépendance excessive à l'égard du maître d'oeuvre est attribuée au manque de formation du personnel du Secrétariat. L'appui opérationnel à long terme ne peut être assuré que si le personnel est formé. La délégation cubaine voudrait obtenir de l'Administration l'assurance qu'à l'avenir on aura de moins en moins recours aux services du maître d'oeuvre.

11. Le Secrétaire général a inclus dans son rapport des observations très éclairantes en réponse aux recommandations du BSCI. Cependant, compte tenu de l'ampleur et de la complexité du projet, la délégation cubaine ne voit pas comment il pourrait être mené à bon port sans ressources additionnelles. Toute demande de crédit éventuelle devra être présentée dans le cadre de la procédure budgétaire. La représentante de Cuba voudrait savoir si le fonds de réserve peut être utilisé pour financer l'achèvement du projet et, si oui, dans quelles proportions.

12. M. PARK HAE-YUN (République de Corée) fait part des inquiétudes de sa délégation, qui craint que le dépassement de plus de 11 millions de dollars dû à des lacunes dans la planification ne soit suivi d'une nouvelle escalade des coûts. Sachant qu'il est imputable en partie au manque de préparation des services du Secrétariat, elle préconise d'affecter à la formation les crédits nécessaires. Elle insiste aussi pour que soit appliquée la recommandation 3 du rapport du BSCI (A/53/829, par. 49).

13. M. Armitage (Australie), Vice-Président, prend la présidence.

14. M. ORR (Canada) dit que les problèmes rencontrés par l'ONU ne sont pas uniques. Les experts indépendants ont noté dans leur rapport que le Gouvernement canadien s'était heurté aux mêmes obstacles lorsqu'il avait entrepris de mettre au point son propre système. La délégation canadienne considère donc que le coût total du projet est raisonnable compte tenu de la taille et de la complexité de l'Organisation.

15. Si la Commission doit approuver de nouveaux crédits, la délégation canadienne veut obtenir l'assurance que l'Organisation se prépare au passage à l'an 2000. Enfin, elle voudrait connaître le montant des crédits à prévoir pour la maintenance et la mise à niveau régulières du système.

16. M. MOKTEFI (Algérie) note que, selon le rapport du BSCI, le problème majeur est le faible niveau de participation des principaux utilisateurs du système. Il voudrait savoir quelles mesures concrètes ont été prises pour les associer à la conception du SIG. La recommandation 1 du BSCI est particulièrement pertinente à cet égard. Il serait utile de savoir dans quelles proportions le dépassement est imputable à des carences du maître d'oeuvre, afin d'éviter que les mêmes problèmes ne se posent pendant la phase de mise en service. Enfin, l'intervenant voudrait savoir à quelle date le SIG aura été mis en service dans l'ensemble du système des Nations Unies.

17. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à la gestion) précise que le montant de 77,6 millions de dollars mentionné à l'alinéa b) du paragraphe 6 du document A/53/573/Add.1 représente uniquement les frais de conception et de mise en service du SIG. Les autres dépenses, notamment les frais d'exploitation et de maintenance, ont été chiffrées séparément. Les données pertinentes figurent dans le neuvième rapport du Secrétaire général (A/52/711, annexe II).

18. Les utilisateurs du système ont été consultés tout au long de la phase de conception. Les problèmes rencontrés tiennent au fait que les besoins des utilisateurs ont changé au fil du temps ou n'ont pas toujours été bien cernés. Il n'en reste pas moins que les utilisateurs sont très satisfaits, comme en témoignent les statistiques les plus récentes : au Siège, le nombre moyen de fonctionnaires qui utilisent le SIG en même temps se mesure en centaines.

19. Les fonds additionnels qui seront nécessaires pour couvrir les dépenses d'exploitation, de maintenance et de mise à niveau du SIG figureront dans les prochaines prévisions budgétaires. Lorsque le système aura été complètement installé, on ne devrait plus avoir à recourir à des concours extérieurs. L'exploitation, la maintenance et la mise à niveau du système seront prises en charge par le personnel du Secrétariat. Le Département de la gestion a demandé que 29 postes soient affectés à ces fonctions.

20. Il est impératif pour le Secrétariat et pour les institutions spécialisées concernées que le SIG continue de fonctionner normalement après le passage à l'an 2000. Tous les logiciels qui le composent ont été certifiés compatibles an 2000 par leurs concepteurs. Sur la recommandation d'experts indépendants, le Département a néanmoins souscrit une assurance qui couvre les risques de défaillance. On travaille également à rendre compatibles an 2000 les systèmes d'information de l'Organisation qui ne sont pas connectés au SIG. Le lendemain de la séance, le Comité consultatif pour les questions administratives se réunira pour débattre des stratégies à mettre en oeuvre en situation de crise.

21. Tout en restant prudent, le Secrétaire général adjoint croit possible d'achever l'installation du SIG dans les délais prévus. Les retards survenus antérieurement étaient souvent dus à la mauvaise qualité des données, qu'il fallait plusieurs mois pour rendre exploitables. La prochaine étape importante est la mise en service du module de gestion des états de paie, qui est en bonne voie.

22. Le Secrétaire général adjoint répondra ultérieurement à la question de la délégation cubaine concernant le fonds de réserve.

23. Mme SILOT BRAVO (Cuba) dit que sa délégation partage les préoccupations exprimées dans le rapport du BSCI (A/53/829) : rien ne garantit que les problèmes rencontrés antérieurement ne vont pas se reproduire lors de la mise en service des modules restants, ce qui entraînera une nouvelle escalade des coûts. Elle n'est d'ailleurs pas convaincue qu'un projet aussi coûteux que l'installation du SIG réponde aux besoins d'une organisation en butte à de graves difficultés financières.

24. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à la gestion) note que si le coût du projet paraît élevé, il ne tient pas compte des heures supplémentaires accomplies par le groupe de fonctionnaires fortement motivé qui travaille sur le SIG. L'efficacité du système n'est pas mise en doute. On ne peut rien garantir à ce stade, mais tout donne à penser que le projet sera terminé au début de 2000 et que le budget prévu sera généralement tenu.

QUESTIONS DIVERSES

25. Mme INCERA (Costa Rica) dit que les escaliers mécaniques reliant le premier sous-sol au quatrième étage, qui ont été remplacés au cours de l'été 1998, semblent fonctionner moins bien qu'avant. Elle voudrait savoir à qui a été attribué le marché et si l'entreprise concernée est également chargée de l'entretien de ces installations.

26. L'intervenante a pris note avec satisfaction des informations communiquées par le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui à la 47e séance au sujet de la sécurité et se félicite en particulier que les services assurés antérieurement dans le salon nord et à ses abords aient été rétablis. Elle espère que les mesures prises pour assurer la protection du Président de l'Assemblée générale seront également revues. Elle reconnaît que l'unité canine est indispensable pour vérifier les colis suspects, mais se demande s'il est rentable de sous-traiter ce type de service. Elle voudrait savoir si un appel d'offres a été lancé, quel est le nom de l'entreprise retenue et pourquoi l'Organisation ne peut pas se procurer un chien et le dresser au lieu de recourir à un fournisseur.

27. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) estime excessif le coût de l'unité canine. Il déplore par ailleurs qu'une grande partie des postes téléphoniques installés dans les couloirs soient toujours en dérangement, bien qu'il ait déjà soulevé le problème deux ans plus tôt. Il est capital que les membres du corps diplomatique puissent à tout moment entrer en contact avec leur mission. Enfin, l'Administration du garage doit faire en sorte que les places réservées aux véhicules diplomatiques ne soient pas occupées par d'autres.

28. Mme BUERGO RODRÍGUEZ (Cuba) dit que sa délégation reste gravement préoccupée par le faible niveau de protection assuré au deuxième étage. Les mesures de sécurité adoptées ne sont pas conformes à ce qui est prévu au paragraphe 15 du chapitre 27D du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/6/Rev.1), où il est indiquée que la première fonction du Service de sécurité est d'assurer la sécurité et la sûreté des personnalités en visite, des représentants, du personnel et des visiteurs dans l'enceinte de l'ONU. Le nombre d'agents de sécurité est fixé à 171 dans le tableau d'effectifs pour 1998 et 1999 figurant à l'annexe I de la résolution 52/220. La représentante de Cuba voudrait savoir combien de ces postes sont vacants. Elle voudrait également qu'on lui indique combien de colis suspects le Secrétariat a reçu en 1998. Elle s'étonne que l'unité canine ait eu recours à des concours extérieurs et voudrait savoir combien il en coûte à l'Organisation, sachant que le crédit prévu pour les services contractuels dans le budget-programme de l'exercice est limité à 2 000 dollars et doit servir à financer l'impression de divers formulaires (chap. 27D, par. 21). Elle souhaiterait que le Secrétariat réponde à ces questions par écrit.

29. L'accès au garage par la 48e rue n'est autorisé que pendant de brèves périodes. Quant cette entrée est fermée, les représentants doivent tous emprunter celle de la 46e rue, ce qui provoque des embouteillages à certaines heures. L'intervenante aimerait savoir si l'Administration du garage compte prendre des mesures pour remédier à ce problème.

30. M. NIWA (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui) dit que les fonctionnaires du Service de la sécurité et de la sûreté ont pour principal souci d'assurer la protection des personnalités en visite, des représentants, du

personnel et des visiteurs se trouvant dans l'enceinte de l'ONU. Le Secrétaire général adjoint est absolument convaincu qu'ils sont parfaitement capables d'évaluer les risques et de déterminer le niveau de protection nécessaire. Il s'efforcera de répondre aux questions posées, mais rappelle aux membres de la Commission que pour des raisons d'efficacité, on ne peut pas toujours divulguer les méthodes de travail d'un service de sécurité.

31. M. BARNWELL (Guyana), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, signale qu'on ne lui a toujours pas expliqué pourquoi les rapports demandés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 51/214 B et 53/208 B n'ont pas encore été présentés.

La séance est levée à 11 h 30.
